



RAPPORT D'ACTIVITE 2020

ESPERANCE

LOGEMENTS D'ACCOMPAGNEMENT PSYCHIATRIQUE (LAPY)

POLE DE DEVELOPPEMENT SOCIAL

I. EDITORIAL

L'ARSEA Espérance gère des logements d'insertion multiples en nombre et diverses en nature. Plafonnés à 75 en 2020 ; les logements accompagnés psychiatriques ont augmenté de manière significative les logements d'insertion suite à une reprise de gestion en date du 1^{er} septembre 2014. Conformément au projet validé par les autorités de tutelle, le public accueilli dans les logements accompagnés est composé de « **personnes en situation d'exclusion sociale, handicapées par des troubles psychiques liés à une pathologie mentale au long cours suffisamment stabilisées et autonome pour accéder à un logement privé** ». En l'absence de tout entourage amical et familial, la mise en place d'un entourage professionnel apparaît à la fois comme une nécessité et un impératif, d'où l'importance primordiale de professionnels déterminés et ouverts à un partenariat dynamique et respectueux des intérêts des bénéficiaires, respectueux des compétences et apports de chacun.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, ce dispositif a évolué et émane désormais en tant qu'intermédiation locative avec comme objectif principal un accompagnement cadré à 18 mois. L'idée étant de fluidifier le parcours de la personne et de lui permettre un accès sécurisé à un bail de droit commun. Cet objectif a une visée destigmatisante tant pour le public accueilli que pour le bailleur qui l'accueille. Néanmoins, si l'objectif est louable, les équipes du LAPY ont bien conscience qu'à l'ère de la désinstitutionnalisation, le maintien dans un logement dans la cité de ce public très fragil est déjà un gros pari. Et avant de viser l'autonomie totale, il nous faut garantir la stabilité de la situation des locataires.

II. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

2.1 Chiffres clés dans l'année

2.1.1 Localisation des logements accompagnés :

<u>Localisation</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<u>Erstein</u>	27	30
<u>Sélestat</u>	16	16
<u>Eurométropole Strasbourg</u>	36	28
<u>Barr</u>	1	1
<u>Brumath</u>	1	0

<u>Sectorisation psychiatrique</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<u>CHE</u>	58	65
<u>EPSAN</u>	15	8
<u>HUS (NHC)</u>	5	3
<u>Privé et autres institutions</u>	8	3

Observations :

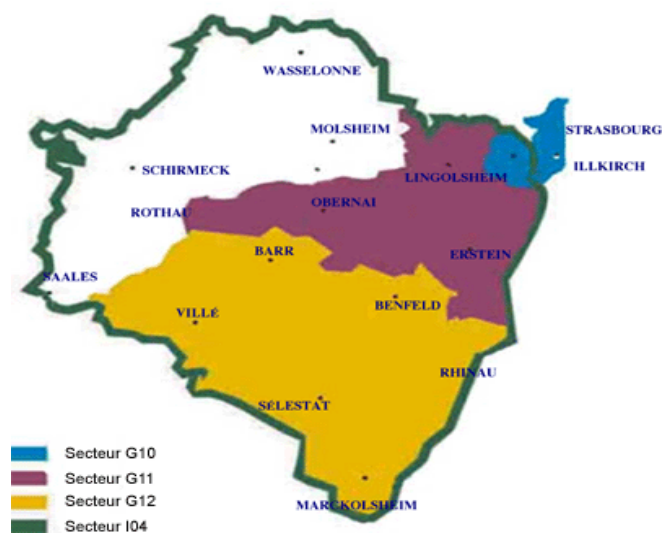
Résiliation de 2 logements et 1 glissement de bail à Erstein.

Le nombre de logements à Sélestat est resté stable : aucune reprise ni résiliation.

Reprise à nouveau de 8 logements sur le secteur EMS et 1 sur Brumath.

Cette année nous remarquons encore une baisse des logements à Erstein, une stabilisation pour les logements qui sont sur le secteur de Sélestat et encore une nette augmentation pour les logements situés sur l'EMS.

Nous constatons cette année que les accompagnements de personnes qui dépendent du CHE sont en baisse alors que les personnes suivies à l'EPSAN sont en augmentation (passées de 8 en 2019 à 15 en 2020). Il y a aussi une augmentation des personnes suivies aux HUS et par des psychiatres privés. Nous avons réceptionné beaucoup de demandes émanant de l'EPSAN et moins de demandes du CHE. Ce constat s'explique notamment parce que le service étant initialement une émanation du CHE, historiquement il y avait une demande exclusive de ce CH. Tendence qui s'inverse aujourd'hui, du fait de l'extension du dispositif à tout le territoire. A cela s'ajoute également le fait que cette année, avec les nouveaux critères IML appliqués pour toutes les demandes, nous avons dû refuser certaines demandes du CHE.



2.1.2 Nombre de personnes accompagnées:

<u>Nombre de personnes accompagnées</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<u>Hommes</u>	57	51
<u>Femmes</u>	24	28
<u>Enfants</u>	6	4
<u>Dont mesures de protection (total)</u>	64	68

<u>Age des personnes accompagnées</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<u>18-25 ans</u>	7	3
<u>26-40 ans</u>	20	18
<u>41-50 ans</u>	19	20
<u>51-59 ans</u>	25	23
<u>60 ans et +</u>	14	15

Observations : En 2020 nous avons accueilli des personnes qui sont, dans la majorité des cas, sous mesure de protection. Nous remarquons encore cette année une nette augmentation des personnes qui n'ont pas de mesure de protection. Ces dernières peuvent engendrer des difficultés au niveau de l'accompagnement. Dans ces situations, nous élargissons nos missions et nous devons les orienter vers le secteur mais en 2020, la plupart des CMS étant

fermés et difficiles à joindre par téléphone à partir du 17 mars, nous avons dû traiter les demandes des personnes. Ces demandes ont entraîné une charge de travail plus importante pour l'équipe LAPHY notamment pour tout ce qui est l'aide aux démarches administratives. Pour certaines personnes un travail d'orientation vers une mesure de protection a été travaillé.

Le nombre d'hommes présents dans le dispositif a augmenté et le nombre de femmes a baissé. A noter également que nous accueillons désormais plus d'enfants dans le dispositif et nous pouvons faire le rapprochement avec l'admission en 2019 de plusieurs couples dont certains ont eu des enfants.

La tendance en matière d'âge est restée stable et similaire à l'année 2019 sauf pour les 18-25 ans qui sont en nette augmentation (+4). Il y a eu plus de 26-40 ans et de 51-59 ans (+2 dans chaque tranche d'âge). A contrario il y a une légère baisse pour les tranches 41-50 ans et 60 ans et plus (-1 dans chaque tranche d'âge). Ce rajeunissement s'explique également par le décès de certains de nos locataires les plus âgés.

2.2 Mouvements de l'année : nombre d'entrées / nombre de sorties

2.2.1 Nature des entrées en 2020

- 5 personnes orientées par l'EPSAN
- 1 personne orientée par Le CMS HautePierre
- 1 personne orientée par Entraide le Relais
- 1 personne orientée par l'Equipe Mobile Autisme
- 1 personne orientée par la Croix-Rouge en partenariat avec le Centre Covid
- 1 personne est entrée dans le cadre d'un projet de vie de couple

Au total 10 personnes seules sont entrés dans le dispositif en 2020, dont 1 dans le cadre d'un projet de vie de couple. Cette année, la tendance des orienteurs s'est complètement inversée. Nous observons qu'il n'y a pas eu d'entrée orientée par le CHE, par contre les entrées venant de l'EPSAN sont désormais majoritaires, mais il faut noter que les orienteurs restent variés.

Les déménagements internes :

- 1 personne a déménagé suite à une séparation
- 1 personne a déménagé pour des problèmes d'environnement de son logement.

2.2.2 Nature des sorties en 2020

- 1 personne jugée autonome a bénéficié d'un glissement de bail
- 1 personne a déménagé pour un rapprochement familial (changement de région)
- 1 personne est retournée au domicile familiale suite à une séparation
- 1 personne est partie en USLD
- 2 personnes sont parties en EHPAD
- 1 personne est décédée

2.2.3 Les demandes en 2020

En 2020 le fonctionnement de la plateforme SISIAO a bien été intégré par l'équipe LAPY et les partenaires. Il y a une bonne visibilité sur les demandes et la cadre intermédiaire fait les mises à jour concernant l'évolution du traitement des demandes.

L'objectif de 2020 était de prendre une dizaine de logements pour répondre aux demandes en attente. Cet objectif a pu être atteint malgré la crise sanitaire. Le bon fonctionnement du SISIAO permet une meilleure réactivité de notre part et de répondre rapidement aux demandes.

Nous avons remarqué que certaines demandes venant du CHE, n'ont pas pu aboutir car le profil des personnes orientées ne correspondait pas aux nouveaux critères d'admission requis pour un dispositif d'IML (Inter Médiation Locative), avec un public trop fragile.

III. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

3.1 Vie du service

L'année 2020 a démarré par la mise en place du dispositif IML et l'arrivée d'une troisième collègue éducatrice spécialisée. Le travail en équipe a coïncidé avec l'entrée dans la crise sanitaire. Notre nouvelle collègue a dû faire face à un démarrage peu commun qui s'est opéré à distance avec l'équipe mais aussi avec les personnes accompagnées et les partenaires joignables. Le confinement a nécessité une réorganisation de la pratique professionnelle et un passage du présentiel au distanciel dans l'accompagnement des personnes.

La charge de travail s'est modulée au gré de la condition sanitaire. L'équipe a été affectée par rapport à cette nouvelle organisation, la charge mentale étant plus importante. L'équipe s'est retrouvée en situation d'urgence, à être parfois le seul interlocuteur des locataires, du fait des arrêts des VAD de beaucoup d'intervenants. Le confinement soudain ne nous a pas permis d'anticiper de nouvelles modalités de travail. Nous avons composé au fur et à mesure des directives liées à l'évolution de la situation sanitaire. Mais nous avons eu à cœur de maintenir les visites en cas d'urgence, ou si nous n'avions plus d'une nouvelle d'une personne.

Nous avons décidé d'appeler les personnes accompagnées dans ce dispositif toutes les semaines. Ceci dans l'objectif de renforcer le lien et de leur offrir une écoute dans un contexte qui peut s'avérer particulièrement anxiogène. Cette crise impactant tous les secteurs, dont nos partenaires, nous avons recensé les besoins du public accompagné et y répondre au mieux fut également l'une de nos préoccupations. Pour beaucoup nous avons dû expliquer les modalités du confinement.

Nous avons également organisé l'envoi d'attestations et par la suite de masques pour tous les bénéficiaires du LAPY. Dans le cadre d'urgences il y a tout de même eu des visites à domicile par exemple pour des dépannages de colis alimentaires, des désinsectisations de logements, l'organisation de nettoyage de logements en état sanitaire alarmants, de la médiation de soucis de voisinage ou lorsque nous étions informées de l'absence de passage d'aide-ménagère.

En parallèle l'équipe LAPY a été mobilisée pour intervenir en renfort sur les structures d'hébergement d'Espérance.

Enfin nous maintenons un relais constant, tant pour les bénéficiaires que pour les partenaires, lors des congés d'un des professionnels ce qui permet un traitement des problèmes/urgences pour les personnes même si leur référent est absent. Ce travail permet également d'assurer un suivi en binôme pour les situations les plus difficiles mais aussi un échange et une réflexion autour de ces situations afin de les faire évoluer positivement. Des réunions d'équipe régulières avec la chef de service contribuent au bon fonctionnement du dispositif.

3.2 Partenariat

Le partenariat a été fortement perturbé durant l'année 2020. Les équipes médicales étaient présentes mais les mandataires judiciaires, syndics, agences immobilières, entreprises et CMS n'étaient plus joignables. Certains mandataires ont pu être joints par mail après un certain délai de mise en place de leur réorganisation du travail.

Etant, avec les équipes médicales, les seuls acteurs encore présents sur le terrain nous avons été sollicités pour divers motifs dont certains ne faisant pas partie de nos missions.

Cette année les partenaires ont tous été informés du nouveau fonctionnement du dispositif IML. Certains ont partagé leur inquiétude quant à la contrainte de l'accompagnement sur la « courte durée de 18 mois ». Les professionnels de santé nous font remarquer, à juste titre, le décalage entre le temps administratif et le temps psychique, ce qui questionne l'adéquation du dispositif aux besoins du public.

L'équipe LAPY fait le constat que les personnes entrées dans le dispositifs IML en 2020 présentent une forte anxiété à l'idée de quitter les lieux, quand le bail glissant n'est pas envisagé par le bailleur. Les frais qu'ils devront supporter pour un nouveau déménagement sont également un facteur de préoccupation.

L'association ARSEA est toujours bien identifiée. Notre participation au Comité Local de Santé Mentale "Logement" sur le territoire sud n'a pas pu se faire du fait de la crise sanitaire.

Les négociations de travaux dans les logements restent toujours compliquées et sources de conflits avec certains propriétaires mais aujourd'hui la tendance s'inverse car nous sommes plus vigilants sur le choix des propriétaires avec qui nous travaillons.

3.3 Nature des difficultés

Si la majorité des accompagnements se passent sans heurts, certaines difficultés existent. Ce sont des difficultés souvent rencontrées chez un public vulnérable : comportement inadapté, dégradation du logement, troubles du voisinage ou agressivité souvent en cas de ruptures de traitement, problème de « squat ».

HOSPITALISATIONS

Cette année il y a eu 15 hospitalisations, parfois volontaires, la plupart du temps lorsque les personnes ont décompensé ou commencé à être instable que ce soit par leur comportement ou lié à un problème de traitements. Durant l'année 2 personnes ont été hospitalisées suite à un problème somatique.

Il y a eu 2 hospitalisations à l'initiative des équipes médicales, suite à nos signalements de mise en danger de soi ou d'autrui (logement détruit, comportement inapproprié avec le voisinage, insalubrité et présence de nuisible combinés). L'une de ces hospitalisations a permis à la personne de passer les examens médicaux qui lui étaient nécessaires et d'aller vers une stabilisation avant d'être réorientée vers un dispositif plus approprié à ses besoins et problématiques.

Nous avons également pu constater qu'il est parfois difficile de sortir d'hospitalisation pour intégrer un logement. Une personne a mis plusieurs mois avant d'intégrer son appartement, ce qui peut réduire encore plus le temps d'accompagnement désormais limité à 18 mois. Une autre personne a été hospitalisée depuis l'entrée dans les lieux (18 mois) avec un passage au domicile à raison d'une à deux nuitées et une intégration du logement réellement progressive.

SQUAT

Nous avons eu 9 cas de personnes victimes de « squat ». Le constat peut être fait que le public auquel notre dispositif s'adresse reste un public vulnérable et le nombre de personnes squattées, abusées, rackettées a presque doublé entre 2019 et 2020, ce qui nécessite une vigilance plus importante de la part de l'équipe éducative. Les faits de squatts peuvent être relayés par l'équipe médicale, le voisinage, le propriétaire ou d'autres partenaires.

PROBLEMES DE VOISINAGE

Nous avons répertorié 19 situations où nous avons dû intervenir pour des conflits de voisinage.

Ainsi plusieurs VAD ont été réalisées, aussi avec notre cadre intermédiaire (une dizaine en 2020), et deux avec la police municipale. Les voisins ont également été rencontrés dans le but d'apaiser les relations et de nous faire connaître (qu'ils puissent nous contacter au besoin).

Deux de nos sous locataires rencontrent des nuisances émanant de leur voisinage direct. Dans ces cas, nous intervenons afin d'instaurer une médiation entre les personnes. Il arrive que les locataires LAPPY soient désignés comme responsables des nuisances, notamment du fait, parfois, de discrimination ou de méconnaissances. Nous intervenons alors auprès des voisins, propriétaires, etc. pour calmer les tensions, démonter les préjugés, et rappeler que notre locataire est également protégé et qu'il a les mêmes droits (et devoirs) que n'importe quel locataire.

NUISIBLES

Dix logements ont subi l'infestation de punaises de lit, cafards et/ou rongeurs. Concernant les punaises de lit, l'invasion se répercute malheureusement sur l'ensemble du bâti, ce qui occasionne des relations parfois tendues avec syndic et autres locataires de l'immeuble. De plus il est à noter que cette année les personnes concernées ont, pour la plupart, été très en difficultés face au protocole très lourd qui doit impérativement être appliqué avant et entre les interventions de désinsectisation.

L'invasion des punaises de lits est en hausse en 2020 contrairement à l'année 2019. Le contexte sanitaire a fortement entravé l'organisation et la mise en œuvre de la désinsectisation.

COMPORTEMENT

Etre atteint d'une pathologie psychiatrique inclut souvent des problèmes de comportement qui vont entrainer des difficultés dans l'accompagnement des personnes : Nous avons pu noter 37 interventions de l'équipe en lien avec ces comportements inadaptés (angoisses, délires, hallucinations visuelles et olfactives, incurie, problèmes d'hygiène, chutes liées à la fatigue pour certains à une alcoolisation pour d'autres, mauvaise gestion ou arrêt du traitement, refus de l'accompagnement LAPY, nudité lors des visites au domicile, surconsommation de chauffage, autonomie en baisse, ...).

Nous avons toujours une personne qui jette des fruits dans son wc et le bouche.

Une autre personne, suite à une intervention des pompiers (malaise) et du fait d'une instabilité, était persuadée d'avoir été cambriolée et nous a alerté à de nombreuses reprises (jusqu'à 7 appels par jour et tous les jours). Il a été difficile, même avec le soutien de l'équipe médicale, de lui faire comprendre que personne ne l'avait cambriolé mais qu'il s'agissait des pompiers qui étaient entrés dans le logement pour le secourir.

Certaines personnes ont vu leur autonomie baisser ce qui a entraîné un mauvais entretien du logement et des incidents. L'équipe a dû accompagner les personnes dans un travail de rangement et remise en état des logements. L'une d'elle, ayant des soucis avec sa chaudière, a voulu la remettre en marche en ouvrant une vanne déversant plusieurs litres d'eau au sol. Ces comportements sont des signaux pour nous et nous relayons l'information vers les structures de soins qui les accompagnent, et qui, le cas échéant interviennent pour organiser un rdv avec le médecin, renforcer les VAD, ajuster le traitement, voire prévoir une hospitalisation.

Nous accueillons également certaines personnes en prise avec des conduites addictives non stabilisées. L'accompagnement de ce public est particulièrement complexe pour l'équipe, tant l'autonomie de la personne peut être fluctuante selon son degré de dépendance. En début d'année, une personne a confié s'être alcoolisée parfois par ennui durant les confinements car elle ne pouvait plus sortir ou voir des amis. Ce qui illustre l'impact de la crise sanitaire sur le public le plus fragile et le plus isolé.

ANIMAUX

En réponse à un sentiment d'isolement, et en quête de compagnie, il arrive que des locataires LAPY adoptent un animal. Malheureusement, ils oublient parfois l'engagement et la disponibilité que cela entraîne. Et, souvent, eux-mêmes sont en prise avec des difficultés qui ne leur permettent pas de se mobiliser. Et il arrive que si cela se passe mal, que l'animal est négligé, voir maltraité par défaut de soins, il nous faille faire appel à la SPA. Un travail pédagogique est nécessaire avec le locataire mais qui ne porte pas toujours ses fruits.

DEGRADATION DE LOGEMENTS

Sur le parc de logements LAPY il y a eu 10 logements qui ont été dégradés par les personnes. Une augmentation par rapport à l'année dernière, où il y en avait eu 8, et qui peut être liée au premier confinement pour certains et l'absence de surveillance des logements durant cette période. Ces dégradations sont liées souvent à des problèmes d'hygiène mais aussi à un manque d'autonomie par rapport à l'entretien du logement. Souvent les personnes demandent l'arrêt de l'aide-ménagère, alors qu'ils ne sont pas en capacité de s'occuper correctement du logement. Nous notons également que les ruptures de traitement et les consommations entraînent, dans la plupart des cas, des dégradations dans le logement.

LES PERSONNES SANS MESURES DE PROTECTION

Les sous locataires sans mesures de protection ont pu poser des difficultés sur l'année 2020.

Avec l'arrivée de la crise sanitaire et la fermeture des CMS l'équipe LAPY a dû assumer une charge de travail conséquente : 59 accompagnements dans des démarches administratives ont été effectuées dont plusieurs aides financières pour des personnes en difficultés budgétaires. En dehors de la crise on dénombre 4 personnes qui ont des problèmes importants de gestion budgétaires et qui ne bénéficient pas de mesures de protection.

Là où la mission du LAPY ne devrait relever que de l'aide à la gestion locative, en 2020, les actions d'accompagnement plus globales ont été délivrées par els équipes. Nous sommes intervenus pour le livraison de colis alimentaire, des demarches auprès de la CPAM ou de la MSA qui avait énormément de retard quant au traitement des demandes de pensions d'invalidités, des demandes de secours, de l'aide à la gestion du budget, entre autre.

En principe, les personnes sous mesures de protection ne sont pas en rupture de droits et n'ont pas d'impayés de loyers, aussi quand des demandes de levées de mesures de protections sont engagées par des personnes très peu autonomes pour ces questions, nous ne sommes pas toujours favorables à cette levée, et ne manquons pas de le signaler.

LES RELATIONS AVEC LES BAILLEURS

Les relations avec certains bailleurs y compris les bailleurs sociaux reste un exercice complexe. Certains ont connu des réorganisations internes, des fusions avec d'autres. Cela conjugué au contexte sanitaire que nous connaissons, n'a pas facilité nos échanges et sollicitations. Les bailleurs privés se sont néanmoins distingués dans la communication en se révélant plutôt enclins à nos demandes.

Nous avons axé les reprises de logements avec des bailleurs avec qui le travail partenarial fonctionne bien. Nous n'hésitons pas à rappeler aux bailleurs certains aspects réglementaires plus ou moins connus ou pas appliqués.

3.4 Travail avec les bénéficiaires

3.4.1 L'aide à la gestion locative

Cette année l'équipe en charge du dispositif LAPY a poursuivi son travail d'accompagnement et de gestion locative. Comme chaque année la gestion locative a représenté une charge de travail très importante, notamment pour l'organisation des travaux et intervention dans les appartements. Nous avons pu répertorier **300 interventions techniques/travaux effectués dans les logements** soit 19 de plus qu'en 2019 et ce dans un contexte sanitaire difficile (confinement et couvre-feux).

Chaque année nous nous chargeons également de la gestion des sinistres et dégâts des eaux avec les assurances. Ces derniers ont été répertoriés au nombre de **8 pour l'année 2020** avec mise en œuvre des travaux de rénovation. Il y a eu **5 dégât des eaux et 3 sinistres**.

En matière de gros travaux il y a eu **5 rénovations complètes d'appartements** dont 2 concernant des logements très dégradés par les personnes.

Enfin nous avons accompagné **2 déménagements en interne** dont un dans le cadre d'une séparation de couple. Enfin deux procédures d'expulsion ont été engagées vis-à-vis de personnes ne relevant plus du dispositif.

3.4.2 Les visites à domicile

Pour l'année 2020 nous avons répertorié **504 visites à domicile**. Il y en a eu 46 de moins qu'en 2019 mais c'est principalement lié aux confinements. Quasiment toutes les visites se sont bien déroulées et pour les situations difficiles nous intervenons à 2. Notre cadre intermédiaire nous a accompagné lors de ces visites à domicile notamment à la sortie du confinement lorsqu'il y avait suspicion de logements fortement dégradés ou des problèmes de comportement signalés durant le confinement. La cadre a été mobilisée aussi lorsque la situation était tendue avec le bénéficiaire et/ou le squatteur le cas échéant ainsi que quand la situation était sous tension avec le voisinage ou pour des recadrages lorsqu'il y avait eu des plaintes répétées de bailleurs/syndic.

3.4.3 La coordination partenariale

Le partenariat avec les équipes médicales, les SAVS/SAMSAH, les mandataires judiciaires, les bailleurs et les entreprises de secteur a quelque peu subi les revers du contexte sanitaire.

En 2020 nous avons pu compter **84 synthèses, réunions partenariales et visites à domiciles communes avec les partenaires** : un chiffre en forte baisse sur une année particulière.

Là encore les échanges et concertation à plusieurs champs professionnels furent très limités (réunion en visio, mails, présentiels pour les situations urgentes).

3.4.4 La réinsertion sociale et professionnelle des personnes accompagnées

Concernant les personnes qui envisageaient une reprise d'activité ou qui fréquentaient certains lieux de socialisation (GEM), cette année fut complexe voire des plus frustrantes pour notre public qui a pu se trouver quelque peu avec un sentiment d'isolement renforcé.

En effet les personnes qui allaient au GEM (3) de Sélestat et la personne qui allait au GEM de l'association entraide le relais à Strasbourg se sont retrouvées très isolées et ont évoqué leur manque quant aux activités et lien sociaux.

Nous avons **2 personnes en situation de travail et formation, 4 personnes en situation d'emplois et 2 personnes en stage**.

3.4.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion

La situation géographique des appartements permet aux personnes y résidant d'être situées proches de toutes commodités (commerces, structures de soins, administrations...). Le LAPY est un outil permettant la réhabilitation psychosociale de personnes souvent exclues de longue date de toute organisation sociale à travers une prise en charge en IML. Son action se situe à la convergence du médical et du social, participant ainsi à la lutte contre les exclusions et à la promotion des droits (logement, santé, droits, citoyenneté, etc.). Avec une prise en charge de 18 mois, l'équipe propose aux personnes accueillies de s'inscrire pleinement dans la vie de la cité ayant pour objectif un relogement autonome à la fin de l'accompagnement.

3.4.6 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers

Même si l'orientation des personnes se fait via la plateforme du SISIAO, bien, souvent, l'arrivée et le départ des résidents répondent à une logique de parcours. Ainsi, les nombreux dispositifs des services Esperance et SIS se complètent pour offrir une palette de réponses à des personnes fragilisées par un parcours de vie complexe. Par exemple, selon l'évolution de l'autonomie de la personne, son besoin de soins immédiats ou son adhésion, une réorientation peut être envisagée vers la résidence du Courlis ou la maison relais du Bernstein pourront être envisagés.

3.4.7 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

L'année 2020 si elle a été propice à l'adaptation liée à la crise sanitaire n'a pas permis le développement d'activités spécialement innovantes. Toutefois à travers l'IML l'équipe éducative a pu innover en mettant désormais en place un parcours de prise en charge du bénéficiaire. Ce parcours permet au référent, à la personne accompagnée et aux partenaires de faire des points tous les 6 mois et d'évaluer les objectifs à mettre en œuvre. Ce nouveau projet de vie permet un réel travail partenarial alliant cohésion et transparence des missions.

4 DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION

L'augmentation du budget du dispositif durant l'année 2020 a été effective.

Au niveau de l'équipe, l'embauche d'un travailleur social supplémentaire a pu être faite et cela a permis effectivement de proposer un accompagnement plus complet pour tous les suivis et aussi de consacrer plus de temps aux suivis de certaines personnes qui sont en demande de plus de présence à notre niveau et qui nécessitent un accompagnement plus poussé (notamment les personnes sans mesure de protection et en difficulté financière).

L'augmentation du parc de logements a démarré et permettra peut-être de pouvoir répondre à toutes les demandes réceptionnées chaque année. En tout cas elle a permis de répondre à toutes les demandes de 2019 en attente.

Le développement du service technique n'a pas pu se faire du fait de l'absence du technicien sur une partie de l'année.

5 RESSOURCES HUMAINES AU 31.12

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services généraux
CDI	2.58	0.2	0.08	2			0.3
CDD							

Réunion d'équipes : mensuelles

Groupe d'analyse des pratiques : mensuel

Accueil de stagiaire : pas de stagiaire accueilli en 2020

6 CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le dispositif LAPY a démontré une fois de plus toute sa pertinence dans la prise en charge des publics suivis par la psychiatrie. Malgré une année marquée par la crise sanitaire et l'adaptabilité dans la manière d'intervenir, l'équipe éducative a su maintenir le lien si précieux.

2021 sera l'année qui consolidera ce projet avec une prise de recul sur l'intermédiation locative et la montée progressive en charge à 85 places d'accueil.